

LOGEMENT

SA HLM IDF Habitat

Cession d'actions à la ville de Bagneux

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville est actionnaire de la SA HLM IDF Habitat.

Dans ce cadre, un pacte d'actionnaires a été conclu en 2005 entre les villes de Champigny, Valenton et Ivry. A ce titre, Ivry possède 20.870 actions d'un montant nominal de 23€.

La commune de Bagneux a sollicité la Ville pour le rachat d'une partie de ses actions, soit 8 527 actions au prix unitaire de 23€.

Conformément au pacte d'actionnaires, les villes de Champigny-sur-Marne et de Valenton ont donné leur accord pour cette cession.

Le Conseil d'administration d'IDF Habitat a également autorisé de ce projet de cession par délibération en date du 29 juin 2016.

Enfin, le conseil municipal de la commune de Bagneux a approuvé cette prise de participation au capital d'IDF Habitat par délibération de son conseil municipal en date du 27 juin 2016.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la cession à la ville de Bagneux de 8 527 actions détenues par la ville d'Ivry au sein du capital d'IDF Habitat, au prix unitaire de 23€.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

LOGEMENT

9) SA HLM IDF Habitat

Cession d'actions à la ville de Bagneux

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 17 février 2005, modifiée par celle du 21 avril 2005, approuvant le pacte d'actionnaires entre les villes d'Ivry-sur-Seine, Champigny-sur-Marne et Valenton concernant la société anonyme d'HLM « IDF Habitat »,

considérant que la ville de Bagneux a sollicité la ville d'Ivry-sur-Seine en vue que cette dernière lui cède une partie de ses actions,

considérant qu'un accord sur ce projet de cession a été donné par les villes de Champigny-sur-Marne et de Valenton,

considérant par ailleurs que le conseil d'administration d'IDF Habitat a également autorisé ce projet de cession,

vu le budget communal,

DELIBERE

32 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession de 8 527 actions détenues par la ville d'Ivry-sur-Seine au sein du capital de la SA d'HLM IDF Habitat au profit de la ville de Bagneux au prix unitaire de 23 € et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 SEPTEMBRE 2016